

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2012/541 - Insertion sociale - 4512
Mission locale pour l'emploi de Strasbourg - Financement 2012
au titre du Fonds local d'aide aux jeunes

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le versement pour 2012 d'une avance financière complémentaire en faveur de la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg, dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds d'aide aux jeunes
- décide que cette avance complémentaire s'établit à 20 % du montant alloué pour 2012, soit 90 000 €, conformément au tableau annexé
- approuve le versement pour 2012 d'un solde final en faveur de la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg, au vu du montant total des aides attribuées en 2012
- approuve le versement début 2013 d'une avance financière en faveur de la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au budget primitif 2013
- décide que cette avance s'établira à 70 % du montant alloué pour 2012, soit 315 000 €.

Elle approuve par ailleurs :

- l'avenant n° 1 à la convention financière 2012 ainsi que la convention financière 2013 à intervenir entre la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg et le Département
- la convention de cofinancement 2012 du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté, à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer cet avenant et ces deux conventions, et à mettre en œuvre ces avances.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-69590-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/07/12